

L'engagement

Le magazine de l'Anesf



Manifestation 12 mai 2011

> Enseignement supérieur :
Grade, ECTS, Doctorat *Page 14*

> Démographie médicale :
Quelles missions pour la sage-
femme de demain? *Page 12*

> Focus sur une Asso : ESFA
Clermont-ferrand *Page 24*



Offres

Avec la MACSF, on peut être étudiant et s'offrir les garanties des professionnels de la santé.

Responsabilité Civile Professionnelle
+
Protection Juridique

Votre cotisation offerte sur macsf.fr

Assurance Auto

Tarif privilège

Prêt Etudiant⁽¹⁾

Complémentaire Santé

à partir de **13€**⁽²⁾
TTC/mois

Assurance Habitation

45€⁽³⁾
TTC/an

Pack Etudiant

Grandes garanties à petits prix

rezoplus.fr

rézo⁺

Le réseau social des étudiants en santé

4

services gratuits pour vous simplifier la vie

- covoiturage - remplacement
- logement - questions juridiques

macsf.fr

3233* ou **01 71 14 32 33**

*Prix d'un appel local depuis un poste fixe. Ce tarif est susceptible d'évoluer en fonction de l'opérateur utilisé

(1) Consultez notre taux sur macsf.fr.

(2) Tarif au 01/09/2010 pour un célibataire optant pour la formule générique responsable.

(3) Jusqu'à 2 pièces.



M.A.C.S.F.

Notre vocation, c'est vous.

Mutuelle Assurance Epargne Financement

Edito...

Enfin les beaux jours !

Piscine, plage, terrasse, manif', congrès ! Il y a décidément plein de choses à faire quand le soleil pointe le bout de son nez.

Nous voilà à la fin d'une année associative et à la fin d'une année universitaire. Et à la rentrée, les choses ne seront plus jamais pareilles.

En effet, nous avons connu les appellations PP1, PP2, DP1, DP2 pour désigner nos 4 années de formation en école hospitalière de sages-femmes. Nous avons connu le découpage de nos études en phases après une PCEM1.

Ce temps est révolu ! A la rentrée, nous parlerons de L2 pour ceux arrivant de la Paces ; certains d'entre nous ont d'ailleurs déjà pris de l'avance en appelant les quatre années L2, L3, M1 et M2 ! Les petits nouveaux entreront en L2 grâce à notre travail et à celui du MTES et du MESR, et auront un grade de master accolé à leur DE de sage-femme ! De plus, certaines écoles ne seront plus hospitalières mais universitaires (une pensée particulière pour l'école de Marseille inaugurée le 23 mai 2011) et dont il faudra nous inspirer dans l'année à venir. Et le Crous s'occupera de délivrer ses services aux étudiants sages-femmes de quelques régions.

Professionnellement, notre rôle en matière de régulation des naissances est enfin reconnu avec la possibilité de réaliser les consultations et la prescription de la contraception ainsi qu'un droit à la prescription de l'IVG médicamenteuse (sous réserve de l'adoption définitive par le Parlement).

Tout cela nous prouve bien que notre profession est en pleine mutation tant au niveau de sa formation initiale qu'au niveau de sa pratique clinique. Profitez donc de cet été pour vous reposer, car l'année prochaine nous comptons sur vous pour prêcher la bonne parole et montrer à tout le monde que les sages-femmes sont là et comptent bien reprendre la place qui leur est due dans le monde universitaire, celui de la santé de la femme et dans l'ensemble du système de santé français.

Je terminerai en vous souhaitant un très bon congrès à tous ! Informez-vous bien, amusez-vous bien et n'oubliez pas que, contrairement à l'engagement associatif, l'abus d'alcool est dangereux pour la santé. A consommer avec modération !

PS : voilà un petit lexique des abréviations employées plus haut afin que vous soyez tous au point :)

PP1 : première année de première phase

PP2 : deuxième année de deuxième phase

DP1 : première année de deuxième phase

DP2 : deuxième année de deuxième phase

Paces : première année commune aux études de santé

L2/L3 : licence 2/3

M1/M2 : master 1/2

MTES : Ministère du travail, de l'emploi et de la santé

MESR : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Pierre-Emmanuel
Rosà,
Président



> 3

Sommaire

- > **Manifestation** page 4
- > **Bisphenol A** page 9
- > **Jeu-Concours** page 10
- > **Tallin** page 11
- > **Sages-femmes demain** page 10

Dossier : Enseignement Supérieur

- > **Grade** page 14
- > **Doctorat** page 15
- > **ECTS** page 16
- > **Sage-femme orthogéniste** page 18

Associatif

- > **Deux étudiantes à Clermont-Ferrand** page 22
- > **Focus : Rennes** page 24
- > **Culture** page 26
- > **Horoscope** page 28
- > **Jeux** page 31

Réalisation : Anthony Weber, Co-Réalisation : Etienne Forin

Publication : Etienne Forin, Dessinateur : Armelle Dutreix, Crédit Photo : Etienne Forin et Mystr Baszh.

Rédacteurs : Pierre-Emmanuel Rosà, Perrine Mange, Alice Pinson, Sylvain Gony, Julien Guermont, Anthony Weber, Etienne Forin, Céline Puill, Hélène Malmanche.

Remerciements à : Cédric Picaud, Elsa Janvier, Marlène Viala, les étudiants qui ont bougé le 12 mai, la FAGE, l'ESU et le bureau national de cette année pour son super travail ! On se retrouve en Septembre pour toujours plus d'Engagement !

< Manifestation

> Bisphenol A

> Jeu-Concours

> Tallin

> Sages-femmes

Dossier ES

> Grade

> Doctorat

> ECTS

> SF orthogéniste

> Clermont-Ferrand

> Focus : Rennes

> Culture

> Horoscope

> Jetix

Manifestation du 12 mai

Le mois de Mai aura été marqué par la manifestation des sages-femmes et étudiants sages-femmes le 12. Nous étions 1800 étudiants à être monté à Paris et sans doute bien plus mobilisés dans les services. Pour ceux qui n'ont pas eu la chance de venir fouler le pavé parisien mais aussi pour les nostalgique de cette journée, nous allons maintenant vous faire vivre ou revivre cette journée de grande mobilisation.

> Quelques rappels historiques !

Après la manifestation des sages-femmes pros le 18 juin 2010 qui malgré la bonne volonté des participantes n'aura été que d'un faible impact sur la classe politique, il a été forcé de constater qu'il nous fallait tous nous mobiliser pour faire bouger notre condition de sage-femme.

Il a alors été décidé de réunir en une intersyndicale Anesf, Asfef, ANSFL, ANSFT, Cassf, Ciane, CNSF, ONSSF, SF Formation, Sud santé, Umfict-CGT, UNSSF afin de créer une vraie force de proposition sage-femme. Après une première réunion le 6 Septembre 2010, la machine était lancée. Attendant la période la plus propice pour se faire entendre, un travail de fond sur les revendications a été réalisé.

Le 11 Avril 2011 l'appel à la manifestation est lancé : se sera pour le 12 Mai.

Côté étudiants, c'est l'autonomie de la formation et le travail sur le statut des sages-femmes enseignantes qui seront mis en avant.

Mobilisation





> Le grand défilé !

Le rendez vous était pris pour 11h devant la maternité de Port Royal et nous n'avons pas été déçu. 1800 étudiants, près de 5000 personnes présentes. Professionnels, étudiants et usagés étaient tous là pour défendre un seul et même objectif : une amélioration de la prise en charge de la santé de la femme. Une femme/une sage-femme ! Tel est le mot d'ordre de la journée et tout le monde a pu l'entendre au fil des chants de la foule sage-femienne en délire.

Après un parcours au cœur de Paris passant par le boulevard Montparnasse et le Boulevard des Invalides, le cortège se trouve arrêté par les forces de police juste avant la rue de Grenelle où se trouve le cabinet du Ministre de la Santé M. Xavier Bertrand.

On continue de chanter, on mange, on discute, on espère faire assez de bruit pour être entendu.

A 14h une délégation de 12 personnes est reçu par Mme Clara De Bort, conseillère technique auprès du Ministre de la Santé.

> Le fruit de nos efforts

Commence alors une longue attente. Certains restent et attendent la sortie de nos diplomates du jour tandis que d'autres commencent à partir pour le lieu de l'assemblée générale post-manifestation. Plus de 2 heures après avoir été reçu la délégation ressort. Elle a été écoutée, entendue.

Côté professionnel beaucoup de promesses mais rien de vraiment concret. Le travail est loin d'être terminé pour que les choses changent vraiment.

Côté étudiant, des choses prometteuses sont avancées. Concernant l'arrêté de mise en place de la Licence il nous est promis qu'un effort sera fait pour qu'il puisse paraître à l'heure.

Une solution pour faciliter notre intégration universitaire tant sur le caractère indispensable et obligatoire de cette dernière que sur la forme qu'elle revêt devrait essayer d'être trouvée.

Enfin une réflexion sur le statut des sages-femmes enseignantes devraient être ouverte.

Nous avions de notre côté un rendez vous de prévu avec Mme De Bort le 24 Mai.

Nous partons donc pour rejoindre le lieu de l'assemblée générale post-manifestation. Les débats sont houleux quand à l'avenir de notre mouvement. Il sera décidé en fin d'AG de renouveler la mobilisation plus tard dans l'année.

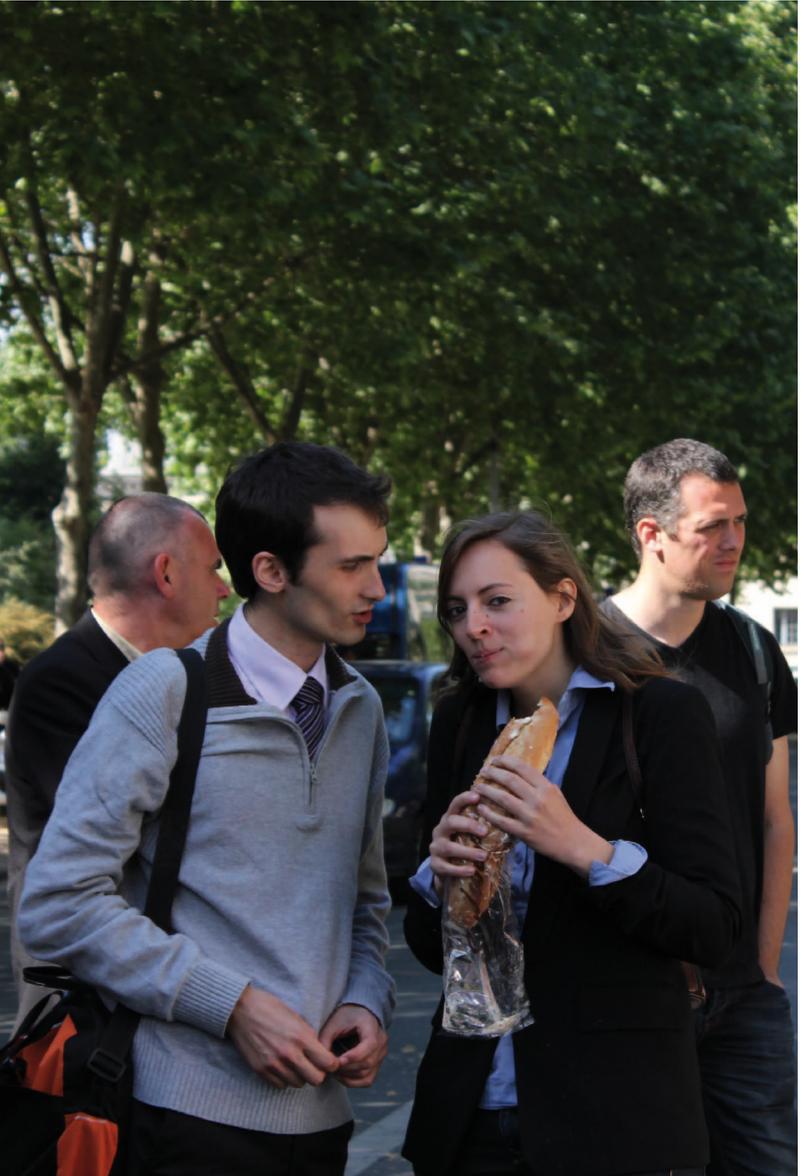
Et maintenant ?

Au jour d'aujourd'hui notre arrêté est en bonne voie pour sortir à temps. Notre mobilisation n'aura pas été vaine. Mais même si nous avons une fois de plus montré que nous étions vigilants et que nous nous préoccupions de notre formation, il nous faut rester vigilant et mobiliser parce que tous ensemble nous sommes plus forts.

Anthony Weber,
Vice-président chargé de la Communication



Manife



station



C'est quoi une sage-femme ?

Mlle Caroline a bien une petite idée car elle en a rencontré plusieurs dans sa vie. Mais elle a préféré vous écouter avant de l'exprimer.

Rendez-vous sur le site

 evianmaman.fr

pour découvrir tous les secrets de cette initiative destinée à mieux faire connaître votre métier.



> Manifestation

< Bisphenol A

> Jeu-Concours

> Tallin

> Sages-femmes

Dossier ES

> Grade

> Doctorat

> ECTS

> SF orthogéniste

> Clermont-Ferrand

> Focus : Rennes

> Culture

> Horoscope

> Jeux

Bisphenol A

Bisphenol A is an organic molecule. It results from association between acetone and hydrochloric acid. There may be a relationship between Bisphenol A and carcinogenicity.

We can find bisphenol A in plastics, PVC and other industrial products...

In our organism, homeostasis is a balance between proliferation and apoptosis. Bisphenol A destroys this homeostasis and can provoke cancer, sometimes.

Futhermore, Bisphenol A has an impact on reproduction and changes our endocrine system.

That is the reason why it's forbidden in baby-bottles.

To conclude, Bisphenol A is ranked as a hormonal dependant cancer by WHO (world health organisation). Breast, prostate... Are a target for this molecule. Finally, the biological mechanism is not yet elucidated despite research and scientific evidence.

SELLIER Yann
Midwife and student
in 2nd year of master degree
Research method in environment and health



www.greton.net

- Bibliography
- > INRS. Fiche toxicologique, Bisphenol A. Edition 2010.
 - > Afssa. Avis sur les effets toxique du Bisphenol A. Maisons-Alfort, Janvier 2010.
 - > Ruth A. Keri, Shuk-Mei Ho, Patricia A. Hunt et al. An evaluation of evidence for the carcinogenic activity of bisphenol A. Review, Reproduction toxicology.2007. 240-252.



- > Manifestation
- > Bisphenol A
- < Jeu-Concours
- > Tallin
- > Sages-femmes
- Dossier ES
- > Grade
- > Doctorat
- > ECTS
- > SF orthogéniste
- > Clermont-Ferrand
- > Focus : Rennes
- > Culture
- > Horoscope
- > Jeux

Jeu-Concours de l'Association Nationale des Etudiants Sages-Femmes

Le 1er mars l'Anesf innove et met en place un jeu concours en partenariat avec la médicale afin de promouvoir la page Anesf Facebook. Chose faite car plus de 3000 personnes ont cliqués sur la page avec un maximum de 1000 personnes à leur rdv

Le principe était simple il fallait répondre à une question à une heure précise sur la page Anesf Facebook.

Pour cette première édition du jeu , la question mystère était « Qui était la sage-femme de la reine Catherine de Médicis? » à ceci il fallait répondre bien évidemment Louise Bourgeois mais malheureusement pour quelques joueurs, malgré leur rapidité, les fautes d'orthographe invalidaient leur réponse.

La remise des prix s'est déroulé au Conseil d'Administration de l'Anesf à Amiens en présence du responsable La médicale. Les quinze premières personnes ont donc reçu différent lots. Les 3 premiers lots étaient des montre Beuchat d'une valeur comprise entre 150 et 300 euros.

Les 3 premières personnes sont :

- 1 Fanny Capdet ESF à Toulouse
- 2 Marion Dulinskie ESF à Limoges
- 3 Cédric Picaud ESF à Rennes

Ce jeu concours fut un grand succès. L'Anesf remercie l'ensemble des participants ainsi que la médicale pour l'ensemble des lots offerts.

Anthony Weber
Vice-président chargé de la Communication
et
Céline Puill
Vice-présidente chargée des partenariats



> Manifestation

> Bisphenol A

> Jeu-Concours

< Tallinn

> Sages-femmes

Dossier ES

> Grade

> Doctorat

> ECTS

> SF orthogéniste

> Clermont-Ferrand

> Focus : Rennes

> Culture

> Horoscope

> Jeux

Tallinn Declaration On sustainable development and economics of knowledge

Mr Sarkozy, President of the G20,
Presidents of the G20 countries,

We, the National Unions of Students in 38 countries of Europe, members of the European Students' Union, as representatives of students in higher education in Europe, fundamentally believe that student participation is crucial for the development of the higher education sector as a whole and a key factor for fairer higher education all over the world. As stated in the World Declaration on Higher Education for the Twenty-first Century "students should be considered as major partners and responsible stakeholders in the renewal of higher education" (World Conference on Higher Education, UNESCO 1998).

Students cannot be addressed only as a cluster of educational users of the system, since they are not only the leading subjects to the system but also a partner to the HE system. The students' consensus cannot be used to simply legitimate policies, but has to be achieved and reached through a democratic process of dialogue and discussion together with an appropriate consideration of students' ideas and trends.

In that way, our participation towards the debate will fully adhere to the framework proposed by the french presidency of the G20, towards "citizen ownership of the presidency of the G8 and G20", and will be parallel to Mr. Sarkozy's wish to "firmly hope that citizens can take full ownership of the approach of the G20 and G8, to reduce the gap between concrete reforms implemented and their perception by the people". Therefore, as citizens and more importantly as student representatives, we felt we should accept this offer and outline our vision on how education can develop in the next decades. [...]

Higher Education plays a key role in the development of every country, not only by educating citizens and the leaders of tomorrow, but also by creating knowledge. Moreover, it helps to increase the economic and human resources of countries, so governments should pay special attention to Higher Education issues, preserving it, helping Higher Education Institutions to achieve their social responsibility and improving their qualities.

We hope that our voice is heard and we expect positive feedback and implementation from governments to achieve the above four principles, which are the fundamentals for the world's higher education of the future.

As presidents of the G20, you have the responsibility to take the lead implementing these principles. That is why the European students expect that this declaration will be considered at your next meeting.

The European Students' Union

Retrouvez l'intégralité de la déclaration de Tallinn sur le site de la FAGE (<http://www.fage.org>) en version originale et en traduction française.



Pour vous aider dans votre lecture, nous vous proposons un petit lexique.

Lexique :

- fair : honnête, juste, loyal
- stakeholder : partie prenante
- renewal : renouveau
- cluster : un groupe
- trend : une tendance
- toward : à l'égard de
- ownership : la propriété
- outline : schématiser
- decade : une décennie
- moreover : en outre
- issues : des problématiques

> Manifestation

> Bisphenol A

> Jeu-Concours

> Tallin

< Sages-femmes

Dossier ES

> Grade

> Doctorat

> ECTS

> SF orthogéniste

> Clermont-Ferrand

> Focus : Rennes

> Culture

> Horoscope

> Jeux

Santé Publique Et Maïeutique : Quelles Missions Pour La Sage-Femme De Demain ?

Contraception hormonale, IVG médicamenteuses et maisons de naissance : les nouveaux défis

Les derniers mois du premier semestre 2011 auront été mouvementés pour la profession de sage-femme, avec notamment l'examen d'une proposition de loi du sénateur Fourcade, dont l'objet était la modification de certaines dispositions de la loi de 2009 : "Hôpital, Patients, Santé et Territoires" (dite "HPST").

La proposition de loi, modifiée dans un premier temps par le Sénat et dans un second temps par l'Assemblée nationale, sera à nouveau examinée au palais du Luxembourg dans les semaines à venir.

Deux avancées capitales pour la profession de sage-femme tiennent en quelques phrases et deux articles, les numéros 17 bis et 17 ter.

Le mystérieux article 17 bis renvoie à l'article L5134-1 du Code de la santé publique, qui précise : "III. - Les sages-femmes sont habilitées à prescrire les contraceptifs locaux et les contraceptifs hormonaux. La surveillance et le suivi biologique sont assurés par le médecin traitant."

L'article 17 bis consiste à supprimer la phrase biffée, autrement dit il ne rend plus obligatoire la surveillance et le suivi biologique de la contraception hormonale au médecin traitant. La mise en place et le suivi de la contraception hormonale rendent enfin autonomes les sages-femmes dans ce domaine ! Il reste néanmoins indispensable pour la sage-femme, comme pour tout spécialiste, de communiquer au médecin traitant l'ensemble des informations médicales nécessaires à une prise en charge globale des patientes.

L'article 17 ter parle de lui-même : il vise à autoriser, dans certaines régions de fort taux de recours à l'IVG et pour un temps d'expérimentation limitée, la pratique des IVG médicamenteuses par les sages-femmes. La régulation des naissances passe aussi par la prise en charge des échecs de contraception, et les sages-femmes, en tant qu'acteur incontournable de la santé génésique de la femme, trouvent parfaitement leur place aux côtés des médecins généralistes dans cet accompagnement.

Les tribulations de cette proposition de loi devront être attentivement suivies afin de s'assurer du maintien de ces deux articles dans le texte définitif.

Article 17 bis (nouveau)

Le III de l'article L. 5134-1 du code de la santé publique est ainsi modifié :

1° La seconde phrase du premier alinéa est supprimée ; [...]

Article 17 ter (nouveau)

Après l'article L. 2212-10 du code de la santé publique, il est inséré un article L. 2212-10-1 ainsi rédigé :

« Art. L. 2212-10-1. - Après consultation des professionnels de santé concernés, une expérimentation est menée, pour une durée de deux ans, dans une région qui connaît un taux important de recours à l'interruption volontaire de grossesse et des difficultés pour organiser leur prise en charge.

« Initiée par l'agence régionale de santé, cette expérimentation autorise les sages-femmes des établissements de santé publics ou privés à pratiquer des interruptions volontaires de grossesse par voie médicamenteuse selon les règles d'administration applicables à cette pratique prévues par le présent chapitre.

« Dans le cadre de cette expérimentation, la sage-femme sollicitée par une femme en vue de l'interruption de sa grossesse procède à la consultation médicale prévue à l'article L. 2212-3 et informe celle-ci, dès sa première visite, des méthodes médicales et chirurgicales d'interruption de grossesse ainsi que des risques et des effets secondaires potentiels. Si la femme renouvelle sa demande d'interruption de grossesse, la sage-femme recueille son consentement dans les conditions prévues à l'article L. 2212-5.

« Une sage-femme bénéficie de la clause de conscience et n'est jamais tenue de pratiquer une interruption volontaire de grossesse mais elle doit informer, sans délai, l'intéressée de son refus et lui communiquer immédiatement le nom de praticiens susceptibles de réaliser cette intervention selon les modalités prévues à l'article L. 2212-2.

« Si la sage-femme ne pratique pas elle-même l'interruption de grossesse, elle restitue à la femme sa demande pour que celle-ci soit remise au praticien choisi par elle et lui délivre un certificat attestant qu'elle s'est conformée aux dispositions des articles L. 2212-3 et L. 2212-5.

« Les modalités d'organisation de la consultation des professionnels de santé prévue au premier alinéa du présent article sont fixées par décret.

« Avant le 15 septembre de chaque année, le ministre chargé de la santé remet au Parlement un rapport qui présente une évaluation de l'expérimentation ainsi menée. »

Une autre proposition de loi, très récemment déposée au Sénat par Mme Dini et non encore examinée, vise à autoriser l'expérimentation des maisons de naissance. On se souvient que lors du vote annuel du projet de loi de financement de la sécurité sociale (dit « PLFSS »), l'article autorisant l'expérimentation des maisons de naissance avait été supprimé en dernière instance par le Conseil constitutionnel, qui avait alors considéré qu'une telle disposition n'avait pas sa place dans une loi de financement de la sécurité sociale. Lorsque l'on sait les économies réalisables grâce aux maisons de naissances, ajoutées aux demandes de plus en plus nombreuses de femmes qui souhaitent un accouchement et une naissance différents, il aurait été regrettable de ne pas persévérer dans cette direction.

Le but des maisons de naissance était d'offrir aux femmes qui le souhaitent et qui en ont la possibilité, c'est-à-dire dont la grossesse est de déroulement strictement physiologique et n'ayant pas d'antécédent médical contre-indiquant un accouchement dans une telle structure, d'être accouchées par la sage-femme qui a assuré leur suivi global depuis le début de la grossesse. La maison de naissance est une alternative à l'hôpital et au domicile : l'accouchement est entièrement géré par la sage-femme qui assure bien évidemment la surveillance du travail, qui s'effectue sans l'aide d'aucun autre professionnel médical, donc sans périldurale. Les sages-femmes sont en permanence aux côtés de leur parturiente, jusqu'à la fin du post-partum immédiat. Les femmes rentrent chez elles après l'accouchement et la surveillance des suites de couches est assurée au domicile par la sage-femme.

Il était évidemment impensable de ne pas offrir toute la sécurité possible aux parturientes choisissant d'accoucher en maison de naissance, et la convention avec une maternité attenante permet cette sécurité. En cas d'apparition de caractères pathologiques ou dystociques à n'importe quel moment du travail, de l'accouchement ou du post-partum, la sage-femme de la maison de naissance peut faire appel au médecin de la maternité attenante et passer la main pour une prise en charge adéquate.

Grâce à la motivation des organisations de sages-femmes et d'usagers, l'idée n'est pas restée lettre morte et se traduit aujourd'hui par une nouvelle proposition de loi, conjuguant sécurité, humanité et respect avec économies de santé.

Hélène Malmanche
Vice-présidente chargée de la Démographie
et de la Santé Publique

Perspectives

Article 1er

À titre expérimental, et pour une durée de deux ans après la promulgation de la présente loi, le Gouvernement peut autoriser la création de structures dénommées : « maisons de naissance », où des sages-femmes réalisent l'accouchement des femmes enceintes dont elles ont assuré le suivi de grossesse, dans les conditions prévues aux articles L. 4151-1 et L. 4151-3 du code de la santé publique. Ces autorisations portent sur une durée maximale de cinq ans.

La maison de naissance doit être attenante à une structure autorisée pour l'activité de gynécologie-obstétrique avec laquelle elle passe obligatoirement une convention. L'activité de la maison de naissance est comptabilisée avec celle de cette structure.



> Manifestation

> Bisphenol A

> Jeu-Concours

> Tallin

> Sages-femmes

Dossier ES

< Grade

> Doctorat

> ECTS

> SF orthogéniste

> Clermont-Ferrand

> Focus : Rennes

> Culture

> Horoscope

> Jeux

Dossier Enseignement Supérieur

Grade, titre, diplôme... Kézako ?!

Grade, titre et diplôme... Voilà trois mots que l'on entend partout sans vraiment savoir ce qu'il y a derrière ! Au fil de cet article, nous allons essayer d'y voir plus clair...

Pour commencer, une chose est sûre ! Il existe un quatrième mot que l'on utilise beaucoup mais qui ne veut rien dire ! Ce mot, c'est **niveau** ! Je vous demande de bannir le mot **niveau** de votre vocabulaire ! Il a certes un sens dans la langue française mais il n'en a aucun dans la langue de l'Enseignement supérieur... Nous allons vous initier à trois nouveaux petits mots que vous allez pouvoir utiliser en lieu et place de **niveau**.

Commençons par **grade**. Tout d'abord, notons que nous pouvons, nous étudiants sages-femmes, l'utiliser dans deux situations différentes. Il y a le **grade au sens de la fonction publique** qui est une subdivision d'un corps et qui correspond théoriquement à l'exercice de fonctions ou de responsabilités de niveau différent. Par exemple, le corps des sages-femmes de la FPH* est divisé en quatre grades : sage-femme de classe normale, sage-femme de classe supérieure, sage-femme cadre, sage-femme cadre supérieur. Ce n'est donc pas ce sens du mot **grade** qui nous préoccupe ici.

Nous allons, dans cet article, nous intéresser au **grade au sens de l'Enseignement supérieur**. Les **grades** fixent les principaux niveaux de référence de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, c'est-à-dire qu'ils déterminent des paliers académiques identiques d'un pays à un autre, ce qui permet une lisibilité européenne voire internationale des parcours. Il existe quatre **grades**, reconnus au-delà de la France : le baccalauréat, la licence, le master et le doctorat. Comment les obtient-on ? Les **grades** sont conférés aux titulaires de diplômes nationaux de l'Enseignement supérieur.

Mais alors, qu'est-ce qu'un **diplôme national** ? Un **diplôme national** sanctionne chaque étape du déroulement des études supérieures dans un domaine de formation particulier mentionné dans l'intitulé du **diplôme**. C'est-à-dire que l'on obtient un **diplôme** lorsque l'on franchit des checkpoints dans nos études, par exemple la réussite à des examens, la validation d'un enseignement, d'un stage, d'une thèse... Et en échange de l'obtention de ce **diplôme**, nous obtenons un **grade** qui nous permet d'avoir une reconnaissance et une compréhension de nos savoirs et de nos compétences partout en France et en Europe.

Prenons un exemple. La réforme des études de Maïeutique fait qu'elles seront organisées en deux cycles. Le premier cycle, de trois ans, sera sanctionné par l'obtention du DFG* en sciences maïeutiques. Le deuxième cycle, de deux ans, sera sanctionné par l'obtention du DE* de sage-femme. Ces deux diplômes conféreront respectivement le **grade** de licence et le **grade** de master.

Prenons un autre exemple, peut-être un peu plus compliqué... L'Université des Antilles et de la Guyane délivre une licence LLCER* Spécialité Espagnol. Cette **licence** est un **diplôme** qui confère à son titulaire un **grade** de licence... Il ne faut donc pas confondre les **diplômes** et les **grades** de baccalauréat, **licence**, **master** et **doctorat**... En effet, toutes les universités délivrent des diplômes de licence conférant le grade de licence et des **diplômes** de master conférant le **grade** de master...

Et enfin, dernière petite nuance : les **titres** ! Les **titres** fixent les niveaux intermédiaires à ceux fixés par les **grades**. On distingue quatre **titres** principaux : bac+2 (120 crédits), bac+4 (240 crédits), bac+5 (300 crédits), habilitation à diriger les recherches.

Julien Guermont,
Vice-président de l'Anesf en charge
de l'Enseignement supérieur



> Manifestation

> Bisphenol A

> Jeu-Concours

> Tallin

> Sages-femmes

Dossier ES

> Grade

< Doctorat

> ECTS

> SF orthogéniste

> Clermont-Ferrand

> Focus : Rennes

> Culture

> Horoscope

> Jeux

Les études doctorales

Les études doctorales sont les études supérieures menant à l'obtention d'un diplôme de doctorat de recherche et à la collation du grade de docteur. Les titulaires d'un doctorat peuvent prétendre au titre de docteur (Dr), ou de Philosophiæ doctor (Ph. D.) dans les pays anglo-saxons. Le doctorat de recherche n'est pas à confondre avec le doctorat d'exercice (notamment pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques) ; même s'il autorise l'usage du titre de docteur (ou Medicinæ Doctor M. D. dans les pays anglo-saxons), le 3e cycle des études médicales et pharmaceutiques n'est pas lié à la réalisation d'un travail de recherche mais à l'aboutissement d'une formation à un exercice professionnel. Le doctorat de recherche sanctionne, lui, une formation par la recherche, à la recherche et à l'innovation.

Le doctorat de recherche ou doctorat d'université correspond donc à la finalité des études doctorales ou le 3e cycle des études universitaires menant au grade de docteur (doctor's degree).

Commençons par appréhender son fonctionnement à l'Université. Les études doctorales possèdent leur propre administration centrée autour de composantes que l'on appelle les écoles doctorales (ED). Ces écoles doctorales gèrent la scolarité et les inscriptions des doctorants tout comme les UFR*, aident les doctorants dans la réalisation de leur thèse, les épaulent dans leurs démarches d'insertion professionnelle et apportent une ouverture européenne et internationale. Elles choisissent leurs doctorants. Elles rassemblent des unités et des équipes de recherche. L'ED est dirigée par un directeur assisté par un conseil. Dans une même université, on trouve plusieurs écoles doctorales, une par discipline, et une ED peut être conjointe à plusieurs universités. Par exemple, l'Université Paul Sabatier (Toulouse III) supporte 6 ED : Biologie, santé, biotechnologies – Génie électrique, électronique, télécommunications – Mathématiques, informatique, télécommunications de Toulouse – Sciences de la matière – Sciences de l'univers, de l'environnement et de l'espace – Sciences écologiques, vétérinaires, agronomiques et bioingénieries.

Les ED d'une ou de plusieurs université(s) peuvent être regroupées au sein d'un collège des études doctorales (CED) qui a pour mission la formation des doctorants, la fédération des ED, la simplification administrative... Existente aussi des centres d'initiation à l'enseignement supérieur (CIES) qui ont pour objectif de former les doctorants à la pédagogie et à la transmission du savoir ; malheureusement, ces CIES sont voués à disparaître.



Et concrètement, c'est quoi des études doctorales ? Le 3e cycle dure normalement 3 années, un prolongement de 6 à 12 mois est toutefois possible. Pendant ces 3 ans, le doctorant effectue des travaux de recherche et suit une formation de 90h sous forme de séminaires : 30h professionnalisantes (relations avec les entreprises par exemple), 30h générales (culture scientifique, culture interdisciplinaire) et 30h spécialisées (cours, conférences, colloques). Le doctorant peut aussi devenir enseignant en premier cycle (64 heures de travaux dirigés ou 96 heures de travaux pratiques par an maximum). Et pendant tout ce temps, le doctorant prépare au sein d'un laboratoire sa thèse de recherche qu'il devra soutenir devant un jury à l'issue de ses études.

Et comment vit un doctorant ? Le doctorant a un statut mixte d'étudiant et de salarié. Mais les salaires varient grandement en fonction des bourses perçues, des temps d'enseignement et des appels à projets remportés par le doctorant. Les bourses sont versées à l'ED qui les reverse au doctorant. Elles sont multiples : bourses ministérielles, régionales, CIFRE* et privées. Depuis la rentrée universitaire 2009, est mis en place un contrat doctoral qui lie pendant les 3 années le doctorant et l'établissement dans lequel il effectue ses études. L'objectif est d'unifier les statuts de doctorant. C'est un contrat de travail à durée déterminée (CDD) comportant une période d'essai, éventuellement, et les activités autres que de recherche que le doctorant consent à effectuer (d'enseignement notamment, mais aussi de diffusion et de valorisation de l'information scientifique, et d'expertise). La rémunération mensuelle minimale du doctorant contractuel est de 1 663,22 € brut et de 1 998,61 € brut s'il exerce des activités autres que de recherche.

Et je fais quoi avec un doctorat ? Les débouchés classiques du docteur sont d'abord la recherche et l'enseignement : études post-doctorales à l'étranger, Ater*, chargé de recherche, MCU*. Mais d'autres débouchés moins connus existent aussi : ingénieur d'études (privé et public), ingénieur en R&D* ou création d'une activité, d'une entreprise.

Et comment on accède à une école doctorale finalement ? L'inscription à l'ED est prononcée par le chef d'établissement sur proposition du directeur de l'ED, après avis du directeur de thèse et du directeur de l'unité de recherche. Pour prétendre à l'inscription à une ED, le candidat doit être titulaire d'un diplôme national de master ou d'un autre diplôme conférant le grade de master, à l'issue d'un parcours de formation établissant son aptitude à la recherche.

À l'heure actuelle, nous pouvons donc constater que le DESF* ne satisfait pas à ces obligations, ne conférant pas à son titulaire un grade de master. C'est pour cela que nous vous invitons ceux qui le souhaitent à bénéficier des cursus

Dossier Enseignement Supérieur

de MSBM*, qui n'obligent pas à refaire un cursus complet de master. Cependant, de la lumière apparaît au bout du tunnel... En effet, pour entrer dans une ED, il faut avoir suivi une formation initiant à la recherche et être titulaire d'un diplôme de master ou d'un diplôme conférant le grade de master, et, je vous le demande, qu'en sera-t-il du DESF en 2015 ? Effectivement, les diplômés à partir de 2015 auront un DESF conférant le grade de master, ainsi rien ne nous empêche d'imaginer que des sages-femmes nouvellement diplômés puissent accéder directement en école doctorale...

Faites de beaux rêves...

Julien Guermont,
Vice-président chargé de l'enseignement supérieur



> Manifestation

> Bisphenol A

> Jeu-Concours

> Tallin

> Sages-femmes

> Dossier ES

> Grade

> Doctorat

< ECTS

> SF orthogéniste

> Clermont-Ferrand

> Focus : Rennes

> Culture

> Horoscope

> Jeux

ECTS, c'est pour European Credit Transfer and Accumulation System ; c'est de l'anglais et ça veut dire Système européen de transfert et d'accumulation de crédits.

Comme son nom l'indique, c'est un système ! Un système qui sert à rendre les cursus européens plus lisibles, à construire des formations harmonisées, à reconnaître les diplômes nationaux et à favoriser la mobilité. Ce sont d'ailleurs les raisons pour lesquelles le système ECTS représente une des pierres angulaires du processus de Bologne.

Le système ECTS repose sur l'accumulation et le transfert de crédits ECTS. Tout d'abord, ces crédits sont donc accumulés à la suite de la validation des différentes composantes pédagogiques d'une formation (unité d'enseignement, stage, mémoire, travaux en laboratoire...). Le nombre de crédits ECTS correspondant à chaque composante est fonction de la charge de travail nécessaire à l'étudiant pour acquérir l'ensemble des compétences et savoirs de la composante. Le plus souvent, un crédit ECTS représente 25 à 30 heures de travail (cours magistral, stage, travail personnel, travaux dirigés...). De même, un semestre académique à temps plein correspond d'ordinaire à l'acquisition de 30 crédits ECTS (soit 750 à 900 heures de travail). En France, l'acquisition du grade de licence et celle du grade de master correspondent respectivement à l'accumulation de 180 et 300 crédits ECTS.

Mais le système ECTS permet aussi le transfert de crédits, c'est-à-dire qu'un établissement peut certifier que les résultats obtenus par un étudiant dans un programme X (de son établissement ou d'un autre) correspondent à certains résultats de son programme. Ce qui veut dire qu'un étudiant ayant validé une composante pédagogique A et accumulé les crédits correspondants peut se voir valider une composante pédagogique B d'un autre programme et les crédits correspondants, même si a et b sont différents.

ECTS, Encore un sigle !

L'accumulation et le transfert de crédits ECTS doivent être facilités dans chaque établissement par l'usage de certains outils de référence. L'établissement doit d'abord proposer à tout public son catalogue de formation, régulièrement mis à jour, permettant aux étudiants d'effectuer un choix éclairé. L'établissement doit également mettre en place un formulaire de candidature permettant aux étudiants de s'inscrire aux formations offertes. Un contrat d'études doit aussi être établi entre l'institution et l'étudiant, l'institution s'engageant à dispenser les cours et à octroyer les crédits ECTS. Enfin, il doit être transmis à l'étudiant un relevé des unités d'enseignement suivies, des notes obtenues et des crédits accumulés.

Les études de Maïeutique sont en pleine refonte et le principal objectif est l'harmonisation avec l'EEES*. Un des défis est de raisonner sur l'accumulation des savoirs et des compétences en termes de crédits ECTS. C'est donc à vous, étudiants sages-femmes, de travailler au sein de votre école à la mise en place de ce système permettant la lisibilité de nos cursus et la mobilité étudiante !

Julien Guermont
Vice-président de l'Anesf en charge de
l'Enseignement supérieur



> Manifestation

> Bisphenol A

> Jeu-Concours

> Tallin

> Sages-femmes

Dossier ES

> Grade

> Doctorat

> ECTS

< SF orthogéniste

> Clermont-Ferrand

> Focus : Rennes

> Culture

> Horoscope

> Jeux

Le 29 novembre 2009, une nouvelle association de sages-femmes voit le jour : Association Nationale des Sages-Femmes Orthogénistes. Cette initiative fut soutenue par 152 sages-femmes et de nombreuses associations telles que la Confédération nationale du Planning familial, Planning Familial Dordogne, Association Nationale des Centres d'Interruptions de grossesse et de Contraception (ANCIC), Réseau entre Ville et Hôpital pour l'Orthogénie de l'Ile-de-France (REVHO). Nous allons vous faire découvrir l'univers et les buts de cette association.

Tout d'abord un petit rappel : qu'est-ce que l'orthogénie ?

L'orthogénie (nom commun, féminin) est l'ensemble des méthodes médicales et non médicales, de planification et de régulation des naissances. Elle est composée du préfixe grec ortho- (« idée de régularité ») et du suffixe -génie (« qui engendre »).

Nous entendons souvent parler de centres d'orthogénie, cela concerne qui et comment ?

Dans les centres d'orthogénie, différentes disciplines sont regroupées : des médecins, des sages-femmes et autres professionnels souvent motivés par une démarche militante. Dans ce lieu, toutes les femmes et hommes ont accès, s'ils le désirent :

- > aux interruptions volontaires de grossesses (IVG),
- > à une prescription de contraception,
- > au dépistage anonyme et gratuit des infections sexuellement transmissibles (IST),
- > au suivi de grossesse et aux consultations de gynécologie.

La sage-femme peut-elle pratiquer une interruption volontaire de grossesse ?

Conformément aux articles L.2212-2 et L.2213-2 du code de la santé publique, l'interruption volontaire de grossesse médicale ou chirurgicale ne peut être pratiquée que par un médecin.

C'est pourquoi, une sage-femme ne peut en aucun cas pratiquer une IVG médicamenteuse.

Sages-Femmes et IVG

Néanmoins, les articles L.2212-8 et R.4127-324 du code de la santé publique précisent qu'une sage-femme peut participer à une interruption volontaire de grossesse. Toutefois, compte tenu de la clause de conscience, celle-ci n'est en aucun cas tenue de concourir à un tel acte.

Toutefois la proposition de loi du sénateur Fourcade est emprunte d'une volonté d'élargir le champ de compétences des sages-femmes. Ainsi la députée Bérengère Poletti a proposé un amendement stipulant :

« Dans le cadre de cette expérimentation, la sage-femme sollicitée par une femme en vue de l'interruption de sa grossesse procède à la consultation médicale prévue à l'article L.2212-3 et informe celle-ci, dès sa première visite, des méthodes médicales et chirurgicales d'interruption de grossesse ainsi que des risques et des effets secondaires potentiels. Si la femme renouvelle sa demande d'interruption de grossesse, la sage-femme recueille son consentement dans les conditions prévues à l'article L.2212-5. »

La sage-femme étant comme vous nous l'avez montré pleinement actrice dans le domaine des IVG médicamenteuses, quel est le rôle de l'association créée par nos professionnels ?

Association Nationale des
Sages-Femmes Orthogénistes



Le but premier est de revaloriser et de défendre la profession de sage-femme dans le domaine de l'orthogénie en France.

Pour atteindre ce but initial, l'ANSFO se propose de :

1. Œuvrer vers le regroupement des sages-femmes orthogénistes de France ;
2. Mettre en commun et analyser la pratique professionnelle des sages-femmes orthogénistes de France ;
3. Favoriser l'information et la formation initiale et continue des sages-femmes dans le domaine de l'orthogénie ;
4. Développer – avec la population – de meilleures conditions d'accès aux soins orthogéniques et favoriser la prise de conscience individuelle et collective des femmes et des hommes face à la régulation des naissances, à la santé et à la prévention ;
5. Intervenir auprès des organismes (ministères, sécurité sociale...) afin d'informer les gestionnaires de l'État de la pratique professionnelle des sages-femmes orthogénistes et de leur apporter toute analyse leur permettant de légiférer en connaissance de cause ;
6. Promouvoir et organiser des journées spécifiques (par publications, conférences, séminaires, colloques, tables rondes et autres manifestations) ;

7. Participer à un travail unitaire avec les sages-femmes en adhérant (après analyse et décision du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale) à une fédération ou confédération des associations de sages-femmes afin que soit revalorisée la profession de sage-femme dans la diversité des exercices professionnels.

8. Travailler en partenariat avec les différentes professions de l'Orthogénie.

9. Travailler en partenariat (après analyse et décision du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale) avec les associations et autres organismes défendant l'orthogénie.

Cette association permet à l'ensemble de la profession de s'affirmer dans un domaine trop souvent remis en cause. L'interruption volontaire de grossesse représente un combat de longue date. Il fallut attendre 1975, lors de la nomination de Simone Veil au poste de ministre de la Santé. Avant cela, de nombreuses personnes furent punies voire tuées pour avoir eu recours à une IVG ou pour avoir aidé à interrompre une grossesse. Il est primordial de défendre ce droit et les acteurs qui contribuent à sa réalisation.

Il est donc important de faire connaître des associations telles que l'ANSFO, présidée par Marjorie Ajen, car l'orthogénie appartient pleinement à notre exercice professionnel.

Perrine Mange
Vice-Présidente Générale





FACE AUX RISQUES

Groupe Pasteur Mutualité s'associe à Catherine Destivelle, alpiniste,
professionnelle de santé et femme de passion

PRÉVOYANCE
COMPLÉMENTAIRE SANTÉ
ASSURANCE DE PRÊTS
RC PROFESSIONNELLE
ASSURANCE VIE
HABITATION / AUTO

Pour plus d'informations

0 810 229 505

Prix d'un appel local

www.gpm.fr

Vous avez moins de 35 ans ? ... et déjà mille projets en tête !

20 € offerts à l'ouverture⁽¹⁾
de votre premier compte
bancaire BFM

BFM ENERGIE

... DES SOLUTIONS QUI VOUS RESSEMBLENT

 SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE

 BANQUE FÉDÉRALE
MUTUALISTE

Vous êtes membre de la Fonction Publique et avez moins de 35 ans : la **Banque Fédérale Mutualiste (BFM)** en partenariat avec la **Société Générale**, vous propose **BFM ÉNERGIE**, la solution à vos attentes en matière de prestations bancaires :

- Gérer vos comptes au quotidien.
- Financer vos études dans les meilleures conditions.
- Faciliter votre accès à la location.
- Réaliser un projet immédiat.
- Préparer un projet immobilier.
- Vous constituer et valoriser un capital.



Grâce à **BFM ÉNERGIE**, vous pourrez également bénéficier de :

- 20 euros offerts à chaque ouverture d'un des livrets d'épargne⁽²⁾ de l'offre BFM Energie.
- 2 atouts supplémentaires pour "décrocher" votre logement : la caution de la banque et le financement du dépôt de garantie demandé par le bailleur.

(1) Ouverture du compte soumise à l'acceptation de la Société Générale • (2) Livret BFM Avenir, Livret A, Livret de Développement Durable (LDD) et Livret d'Épargne Populaire (LEP). 10 € offerts à chaque ouverture de livret + 10 € supplémentaires offerts en cas de mise en place du service d'épargne programmée Déclic Régulier (service gratuit) à partir de 15 € par mois ou par trimestre sur le livret A et le Livret BFM Avenir et à partir de 45 € par mois ou par trimestre pour le LDD et le LEP.

Banque Fédérale Mutualiste

Société coopérative de banque au capital de 88 849 855 € - RCS Créteil 326 127 784 - N° ORIAS 08 041 372

1, Place des Marseillais - 94227 Charenton-le-Pont cedex

POUR EN SAVOIR PLUS :

- Venez rencontrer un Conseiller BFM dans l'agence Société Générale la plus proche.

- Appelez-nous :

 0 821 222 500
0,118 EUR TTC / min depuis un poste fixe
en France métropolitaine

à votre disposition du lundi au samedi
de 9h à 18h sans interruption

- Connectez-vous :



> Manifestation

> Bisphenol A

> Jeu-Concours

> Tallin

> Sages-femmes

Dossier ES

> Grade

> Doctorat

> ECTS

> SF orthogéniste

< Clermont-Ferrand

> Focus : Rennes

> Culture

> Horoscope

> Jetix

> Je vous laisse vous présenter :

EJ : je me présente, je suis Elsa Janvier, actuellement en fin de 3e année (PP2) d'étude de maïeutique et j'occupe le poste de VP général de notre association locale.

MV : À mon tour de me présenter, je suis Marlène Viala, comme Elsa en 3e année et j'occupe le poste de présidente de l'asso ESFA.

> Tu es présidente depuis peu, qu'est-ce qui t'as motivé à reprendre ce poste ?

MV : Effectivement, j'ai repris le poste de présidente depuis janvier à la suite de la démission du précédent. Etant déjà engagée au poste de VP communication donc au cœur des événements locaux et nationaux, l'associatif prenait déjà une place importante dans ma vie étudiante. De plus, j'ai été fortement encouragée par les membres du bureau pour représenter notre association. Mes motivations étaient de préserver un bureau soudé et de finaliser les projets en cours.

> Pouvez-vous nous présenter votre bureau et votre association ?

Notre bureau est aussi constitué d'une secrétaire Sophie et d'une trésorière Pauline. Nous sommes représentés pour les études médicales par Marion et Juliette est chargée des partenariats. Pour nos soirées, nos deux VP Emilie et Margaux mettent l'ambiance. Nos actions de solidarité prévention sont dirigées par Camille.

Une pensée pour Chloé, notre petit rayon de soleil à qui la sol-prév tenait vraiment à cœur.

L'asso ESFA est active dans la représentation des étudiants sages-femmes au niveau local mais également au niveau national avec l'Anesf. Le BDE défend les intérêts des étudiants aux seins des différents conseils de l'école, de l'UFR Médecine et de l'Université. Les grands dossiers en cours sont l'intégration universitaire de l'école sous forme d'un institut, la PACES, l'accès et la promotion du parcours M1 recherche.

Deux étudiantes à Clermont-Ferrand

> Quels sont les projets que vous avez réalisé cette année ?

Cette année, nous avons effectué quatre soirées à thème, un vrai succès !!! Ce qui nous a d'ailleurs permis de financer une grande partie du déplacement à Paris pour la manifestation, une partie du gala de nos futurs diplômés et bien sûr, le fameux WEI !!!

Nous avons participé au téléthon où les origamis ont fait sensation, à l'hôpital des nounours en partenariat avec les autres étudiants en santé. Et nouveauté cette année, nous avons aidé à l'organisation du don du sang en collaboration avec les rugbymans de l'ASM, expérience très positive et à renouveler l'année prochaine !!

Vous fêtez, cette année, un anniversaire tout particulier, pouvez-vous nous en dire plus ?

En effet, nous fêtons un anniversaire tout particulier... La création officielle de l'ESFA date de 2001, nous fêtons donc cette année ses 10ans !!

> Organisez-vous un événement à cette occasion ?

A cette occasion, nous voulions organiser un événement, une soirée où seraient invitées toutes les promotions depuis 2001 !! Pour tous se retrouver !! Cependant, nous n'avons pas eu le temps au cours de notre mandat d'organiser un tel événement et donc nous passons la main au nouveau bureau qui sera prochainement élu, afin de poursuivre cette idée et finaliser le projet.



> Quand on vous dit Anesf, ça vous évoque quoi ?

Quand on nous dit Anesf, pleins d'idées nous traversent l'esprit... Des rassemblements d'étudiants où l'on apprend des uns des autres, une mise en commun de nos avancées respectives, des débats toujours constructifs et très animés ! Des projets qui sont au cœur de nos problématiques étudiantes, des amitiés qui se lient au fur et à mesure des CA, des congrès... et beaucoup de fous rires !!

> Vous êtes actuellement les détenteurs du très convoité « Spéculum d'or », vous allez remettre ce titre en jeu à Marseille au Congrès de l'Anesf. Pouvons nous avoir un avant goût de ce que vous nous préparez ?

Ahaaaah.... C'est un SECRET !!

En effet, on remettra en jeu le « spéculum d'or » au Congrès de l'Anesf à Marseille. Nous sommes pour l'instant 35 à s'être inscrits, et si tout le monde peut venir, on vous promet que vous ne serez pas déçu de Clermont, nous vous préparons de belles surprises, suspens jusqu'au congrès...

> Quel est votre meilleur souvenir en tant qu'associatives ?

MV : Mon meilleur souvenir en tant qu'associative... la question n'est pas évidente car chaque événement a été vraiment un bon souvenir, les retrouvailles entre étudiants, les amitiés qui se sont créées des rencontres avec de nouvelles personnes... les CA ont été tous plus enrichissants les uns que les autres !! Mais mon meilleur souvenir, à choisir serait le congrès de l'Anesf à Paris l'année dernière, où Clermont a remporté le spéculum d'or. Un weekend exceptionnel avec une pensée pour Chloé qui nous avait vendu du rêve !!

EJ : je rejoins ce que pense Marlène, et mon meilleur souvenir a été mon premier CA en tant qu'admin à Dijon, où j'ai vraiment découvert le milieu associatif et cela s'est concrétisé toute l'année à travers les différents CA, le WEF et bientôt le congrès.

Entretien réalisé par Gabrielle Leydier
Trésorière



> Manifestation

> Bisphenol A

> Jeu-Concours

> Tallin

> Sages-femmes

Dossier ES

> Grade

> Doctorat

> ECTS

> SF orthogéniste

> Clermont-Ferrand

< Focus : Rennes

> Culture

> Horoscope

> Jetix

Focus : Rennes

L'association de Rennes dans ses moindres détails avec Cédric, Président de l'AESFR.

Cédric, je vais te laisser te présenter très succinctement afin de rentrer dans le lard du cochon.

Je m'appelle Cédric PICAUD, je suis censé passer en DP1 (ou M1) en septembre prochain si mon rattrapage en psychologie/droit se passe bien. Depuis tout petit, je veux être chirurgien cardiologue mais en 1ere année de médecine face à la difficulté et à la longueur des études je me suis un peu recentré... C'est là que j'ai découvert le métier de sage-femme depuis je ne veux plus rien faire d'autre !

Et ton association dans tout ça :

L'AESFR existe depuis 10 ans ! Créée à la base pour défendre l'intégration à la première année de Médecine... Aujourd'hui l'association s'est élargie et ses missions ont évoluées : nous essayons avant tout de nous tourner vers les étudiants... Commande de petit matériel, participation aux soirées d'intégration et de DE, soirées étudiantes...Mais il y a aussi l'intégration universitaire et nous essayons de participer au maximum aux actions de PCS avec le Téléthon, le Sidaction et l'Hôpital des Nouveaux que nous avons intégré cette année pour la première fois...

L'association essaye vraiment d'améliorer les conditions de vie nos étudiants et d'être à l'écoute de leurs doléances et remarques !

Comment définirais-tu le fait d'être président, qu'est ce que cela représente à tes yeux :

Je suis devenu président « par intérim » parce que l'ancienne présidente a dû quitter son poste. Donc je suis un peu là par défaut ! Néanmoins, c'est un poste prenant, passionnant qui me fait rencontrer de nombreux interlocuteurs et me fait travailler sur tous les plans... Etre président m'apprend à écouter les autres, chose dans laquelle je progresse tous les jours. C'est un poste où la gestion d'équipe prime mais il faut que l'équipe puisse déléguer au président et lui faire confiance, je pense que c'est là toute la difficulté de la présidence : il faut faire le moins de fautes possibles, la fiabilité c'est la clé !

Est-ce que tu fais marcher l'association tout seul ?

Ah non ! C'est l'association qui me fait marcher, courir même ! Heureusement, le bureau dans lequel je suis est constitué de bosseurs, de passionnés qui font avancer l'association. Ensemble, on essaye de créer une dynamique de travail et à chaque fois qu'un événement se termine ou qu'une tâche est menée à bien, on se reconcentre sur un nouveau chantier, sur une nouvelle mission. Un président sans bureau ne peut rien faire. J'ai l'énorme chance d'avoir un bureau en or qui m'a permis de trouver ma place, ils sont tellement bien que c'est moi qu'ils aident alors que ça devrait être l'inverse !





Un événement phare que tu aimerais partager avec les autres associations :

Notre mandat se termine et j'avoue que j'ai pleins de choses en tête ! Ce qui marque, ce qui me rend fier c'est de voir qu'avant les événements type Sidaction, il y a toujours des groupes qui se constituent, des petites mains qui apportent des gâteaux, qui participent à nos après-midi pliage d'origamis ! Ce qui nous rend heureux, ce sont ces réunions de bureaux interminablement longues où l'on passe de fous rires à des sujets plus sérieux comme le remboursement des frais de transport en commun.

Si je devais choisir quelque chose, alors ce serait les liens qui nous unissent à nos parrains/marraines, c'est bête mais sans la soirée d'intégration, ces liens de fraternité n'existeraient pas. Et voir sa marraine à la soirée de DE lui dire « Félicitation et merci... » ça rend certes triste mais ça rend fier !

Pourquoi tu t'investis, à quoi ça sert ?

A quoi ça sert ?

J'avais envie de donner du temps, faire quelque chose qui m'implique plus dans mes études et dans mon statut d'ESF, je ne voulais pas rester passif... J'ai pris les partenariats en début d'année et me voila président, cet investissement, j'ai l'impression qu'il est payant ! Etre dans l'association m'a permis d'avoir un point de vue différent sur l'école, sur mes études, sur mes camarades... Pourquoi ? Parce que l'Anesf...

L'Anesf m'a permis de voir comment cela se passait dans les autres écoles, d'approfondir mes connaissances sur mes études, sur les lois qui nous cadrent, sur la réalité de la profession. Voir comment cela se passait au national m'a passionné, la rencontre avec des gens formidables, des gens ouverts, des gens motivés pour faire avancer nos études, pour améliorer le futur... C'est pourquoi, l'année prochaine je voudrais m'investir encore plus et pouvoir moi aussi transmettre cette passion et essayer d'apporter ma pierre à l'édifice...

Entretien réalisé par Sylvain Gony,
Vice-président en charge du Réseau,
de la Formation et du développement associatif.



> Manifestation

> Bisphenol A

> Jeu-Concours

> Tallin

> Sages-femmes

> Dossier ES

> Grade

> Doctorat

> ECTS

> SF orthogéniste

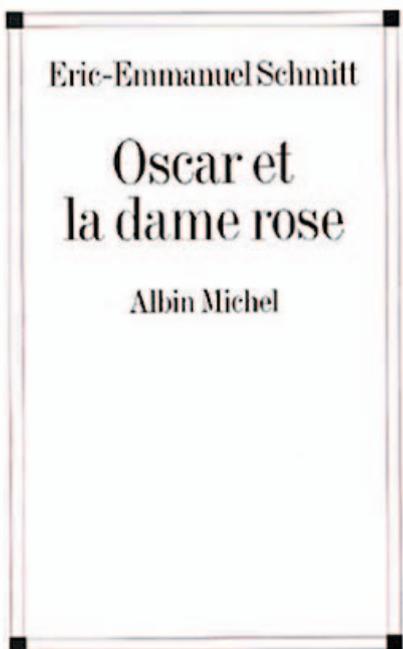
> Clermont-Ferrand

> Focus : Rennes

< Culture

> Horoscope

> Jeux



Oscar et la dame rose

Résumé :

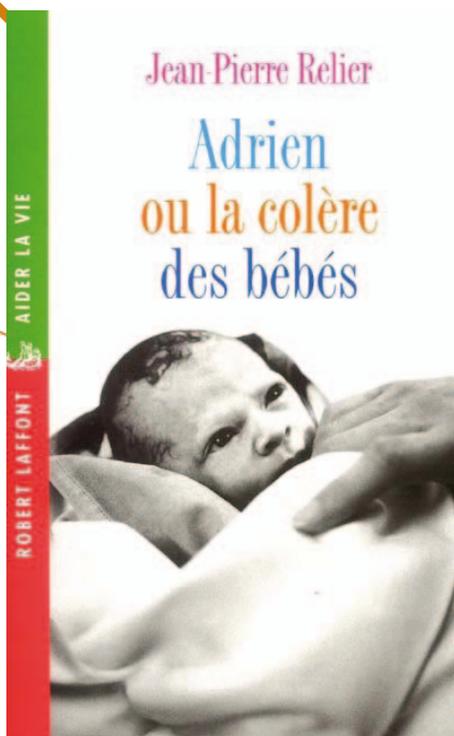
Voici les lettres adressées à Dieu par un enfant de dix ans.

Elles ont été retrouvées par Mamie Rose, la «dame rose», qui vient lui rendre visite à l'hôpital pour enfants. Elles décrivent douze jours de la vie d'Oscar, douze jours cocasses et poétiques, douze jours pleins de personnages drôles et émouvants.

Ces douze jours seront peut-être les douze derniers. Mais, grâce à Mamie Rose qui noue avec Oscar un très fort lien d'amour, ces douze jours deviendront légende.

Un très beau livre dans lequel se mêlent rires et pleurs, joie et tristesse et qui, une fois terminé, redonne encore plus l'envie de vivre.
Auteur : Eric-Emmanuel Schmitt

CULTURE



Adrien ou la colère des bébés

Résumé :

En racontant, sous une forme romancée, le combat d'Adrien né à cinq mois et demi et pesant 795 grammes, Jean-Pierre Relier, l'un des meilleurs spécialistes de la néonatalogie en France, lance un cri d'alerte et nous sensibilise directement à un nouveau problème de société : la multiplication des naissances de bébés prématurés. Sait-on quelles souffrances endurent ces enfants de plus en plus nombreux à naître trop tôt ? L'auteur apporte des solutions simples et efficaces afin de combattre ce fléau moderne et donne aux futurs parents l'espoir de vivre la naissance comme elle se doit d'être : l'une des plus belles aventures de la vie.

Auteur : Jean-Pierre Relier



Les Rue Kétanou

«Nous ne sommes pas à la rue, c'est la rue qu'est à nous». Un message d'espoir ? Oui. Une promesse de concerts fabuleux ? Oui. La Rue Kétanou : un trio qui a la patate, qui nous la file et qui continue son petit bonhomme de chemin. Mourad Musset, Olivier Leite, et Florent Vintrigner on joué sur scène au théâtre avant de jouer de la musique dans la rue, dans les bars, sur des petites scènes puis sur des plus grandes. Le Théâtre du Fil : c'est là que ces trois Parisiens font connaissance en 1996. Ils aiment la musique populaire aux accents tziganes, la

comédie et ont la bougeotte. Avec la troupe du théâtre, ils partent en tournée, et les longs trajets en bus semblent déjà porteurs des premières notes et paroles de leurs futures chansons. Florent écrit un petit spectacle musical destiné à être joué par 3 personnes. Florent + Mourad + Olivier = 3 = 1 accordéon + 2 guitares + 1 voix. Le tour est joué. Ou plutôt le spectacle : à l'île de Ré, puis à La Rochelle, et dans des bars, rues etc. La chanson « La Rue Kétanou » devient le titre de leur spectacle, puis le nom du groupe. Les 3 artistes jouent même en Irlande, au Portugal et à New York. Comme quoi le Français s'exporte bien. En 1998, ils sont en première partie de Zebda puis de Tryo. Avec ces derniers, ils vont jusqu'à l'Olympia en 2000. C'est la boîte de production de Tryo qui produit en 2001 le premier album de La Rue Kétanou, « En attendant les caravanes ». Le bébé « rock-acoustico-tzigane » se vend à 25 000 exemplaires ! Le bouche-à-oreille fait ensuite son travail, le public grossit. En 2002 paraît l'ensoleillé mais sérieux « Y'a des cigales dans la fourmière » : grand succès pour ce petit groupe qui monte, et qui grimpe de salle en salle, de bar en bar, de rue en rue, de festival en festival. Leurs concerts sont très conviviaux, vivants, pèchus. Ah il faut la voir la tête des gens quand ils en sortent : du sourire dans les yeux, des paroles aux coins des lèvres et le corps qui frétille ! Le dernier né c'est « Ouvert à double tour », un album live parfait comme il faut, avec de la belle musique et une super ambiance que tu t'y croirais. Ça chante et ça rigole, ça fredonne et ça tangué. En trois mots : ça vaut le coup ! Qu'on se rassure, voilà une bonne relève pour la chanson française !



Pages réalisées par
Pierre-Emmanuel Rosà et
Anthony Weber

> Manifestation

> Bisphenol A

> Jeu-Concours

> Tallin

> Sages-femmes

Dossier ES

> Grade

> Doctorat

> ECTS

> SF orthogéniste

> Clermont-Ferrand

> Focus : Rennes

> Culture

< Horoscope

> Jetix

L'Horoscope !

réalisé par
Alice Pinson,
Secrétaire Générale



21 Janvier au 19 Février : Verseau

Fin d'année, voire fin d'études... tu enchaînes les soirées post-pariels, post-DE, pré-vacances, pré-congrès... profites-en ! Ce n'est pas une fois qu'on est diplômé que l'on peut arriver en garde sans avoir dormi !



20 février au 20 Mars : Poisson

Assurance professionnelle, URSSAF, CDOSE, tu t'y perds dans toutes les démarches administratives qu'il y a à faire pour un simple remplacement d'été en libéral... vive le début de la vie professionnelle... !

Côté finance : Au moins tu vas avoir des sous !



21 Mars au 20 Avril : Bélier

L'été arrive, tu lis tous les magazines féminins qui t'encouragent à faire un régime... et tu déprimes normal ! Te laisse pas abattre, si tu es bien dans tes baskets, reste comme tu es ! Tant que tu rentres dans ta robe de gala pour le congrès tout va bien !



21 Avril au 21 Mai : Taureau

Ah bon... tu ne connais pas tes dosages de sulfate de magnésium et de Valium ? AAAAH... si ça y est ! Dommage !

Maintenant la même... mais tous les flacons sont écrits en Antillais... ! Dommage +++ !



22 Mai au 21 Juin : Gémeaux

Ça y est, ton premier périnée complet est fait ! Il faut bien que ça arrive un jour. Rassure toi, chaque sage-femme a un jour dans sa carrière un périnée complet et l'épisiotomie n'aurait absolument rien changé !

Remplit le questionnaire sur le bien-être des étudiants sages-femmes, ça te changera les idées!



22 Juin au 22 Juillet : Cancer

Tu as passé une année extraordinaire, tu t'es dévoué pour ta profession ainsi que pour les patientes et tu en vois le bout, pense maintenant à t'éclater, rencontrer des gens et peut-être trouver l'âme soeur ...



23 Juillet au 22 Août : Lion

Le ciel ne nous permet pas ce mois-ci de lire ton horoscope car Pluton a finalement décidé de se rapprocher du soleil et a coupé la route de Mercure. Un micro collision s'est produite et a dégagée une épaisse fumée rendant la lecture du ciel impossible... Mais si tu es né à partir du 20 Août, tu n'as qu'à lire l'horoscope des vierges.



23 Août au 22 Septembre : Vierge

Tu en a marre que des femmes que tu ne connais même pas te racontent leurs accouchements, surtout quand il s'agit des mères et belles mères de tes patientes... normal ! C'est l'jeu ! Sinon change de métier.

Côté coeur pour ne pas dire autre chose : Non, tu ne te feras pas le gros dragueur de médecin du SAMU, il y en a déjà trop eu !



23 Septembre au 22 Octobre : Balance

Préparatifs du congrès, ton coeur bat la chamade, tu as hâte d'y être ! Non, tu n'aimes pas les événements Anesf, tu les adooooooooooooores !!!

Lors du 2ème décan, tu devras t'acheter un agenda pour noter les futurs événements de l'Anesf et accessoirement tes gardes aussi



23 Octobre au 22 Novembre : Scorpion

Neptune a croisé Saturne, tu es donc tout(e) déboussolé(e), en plus tu n'as postulé nulle part et d'ailleurs tu ne sais pas où postuler...

Prend le temps de réfléchir à tête reposée, tu trouveras quelque chose, ne te fais pas trop de soucis.

Si pour toi, ce n'est pas encore la fin, te prends pas le chou avec ton mémoire, pense simplement à la destination que tu souhaites pour partir en vacances avec tes potes de promo.

Côté coeur : Du nouveau si tu choisis une bonne destination pour tes vacances...



23 Novembre au 21 Décembre : Sagittaire

Côté masculin : La soirée du congrès est blanche et rose, tu viens seulement de l'apprendre et ton train est dans 13 minutes ! Tu es foutu !

Mais non l'ami... à Marseille, on est tranquille, tu t'achèteras une chemise blanche sur le vieux port et des lunettes rose en forme de coeur à un vendeur à la sauvette sur la plage !

Côté féminin : Tu veux bronzer à Marseille pour que pendant tes gardes post-congrès, les sages-femmes te disent "Ouaa, mais quel bronzage, tu es allé où ?" ! Mais bon, n'oublies pas la crème solaire quand même sinon la jolie phrase que tu attends tant risquerait de se transformer en "Ouaaa, mais tu es rouge comme une écrevisse marseillaise !"



22 Décembre au 20 Janvier : Capricorne

ANESF, ES, LM*BA, AESFB, DSP, CNSF, MS, AESFD, PV, ANSFT, PE, ONSSF, MESR, AESFL, ONDPS, ANSFL, OdJ, RCIU, AESFG, DGSIP, AESFT, RDD, HRP, ARH, DD, HPPI, AESFA, CG, AN, AESFR, CMP, UNSSF, ASFEF ...etc. Ta vie d'étudiant associatif est vraiment difficile ! Cela mérite de connaître vraiment son alphabet par coeur, à l'endroit et à l'envers ! Sinon côté coeur ou plutôt côté c... la dernière phrase ci-dessus peut correspondre également !



IT'S ONLY ROCK 'N' ROLL BUT I LIKE IT*

AVEC VOTRE CARTE
BANCAIRE SO MUSIC
ROLLING STONES⁽¹⁾

2 ALBUMS
ACHETÉS
1 ALBUM
REMBOURSÉ⁽²⁾



ROLLING  STONES



13 ALBUMS & 1 BEST OF REMASTÉRISÉS
+ LE DVD ET BLU-RAY "LIVE AT THE MAX"

* C'est juste du rock 'n' roll mais j'aime ça. (1) Offre soumise à conditions et valable en France métropolitaine : voir conditions sur somusic.fr. Services Musicaux édités par la Société Universal Music On Line – RCS Paris B 403 323 496. So Music Rolling Stones est une option payante associée à votre carte bancaire dont le coût s'élève à 2€/mois en plus de votre cotisation carte ou package. Tarifs en vigueur au 01/12/2009, hors coûts éventuels liés aux prestations fournies par Universal Music. (2) Offre de remboursement valable du 01/12/09 au 31/05/10, réservée aux détenteurs de la carte So Music Rolling Stones et limitée à un remboursement par foyer (même nom, même adresse) sur la sélection d'albums remasterisés 2009 suivants : Sticky Fingers, Goats Head Soup, It's Only Rock 'N' Roll, Black And Blue, Some Girls, Emotional Rescue, Tattoo You, Undercover, Dirty Work, Steel Wheels, Voodoo Lounge, Bridges To Babylon, A Bigger Bang, + Jump Back – The Best Of The Rolling Stones '71-'93 + le DVD ou Blu-ray DVD « Live at the Max ». Remboursement intégral au réel de l'album le moins cher par virement. Société Générale, DCMA/MOP Tour Granite 75886 Paris Cedex 18 – SA au capital de 812 925 836,25 € – 552 120 222 RCS Paris – Siège social 29 bd Haussmann 75009 Paris – 10/09.



⊕ d'infos sur somic.societegenerale.fr

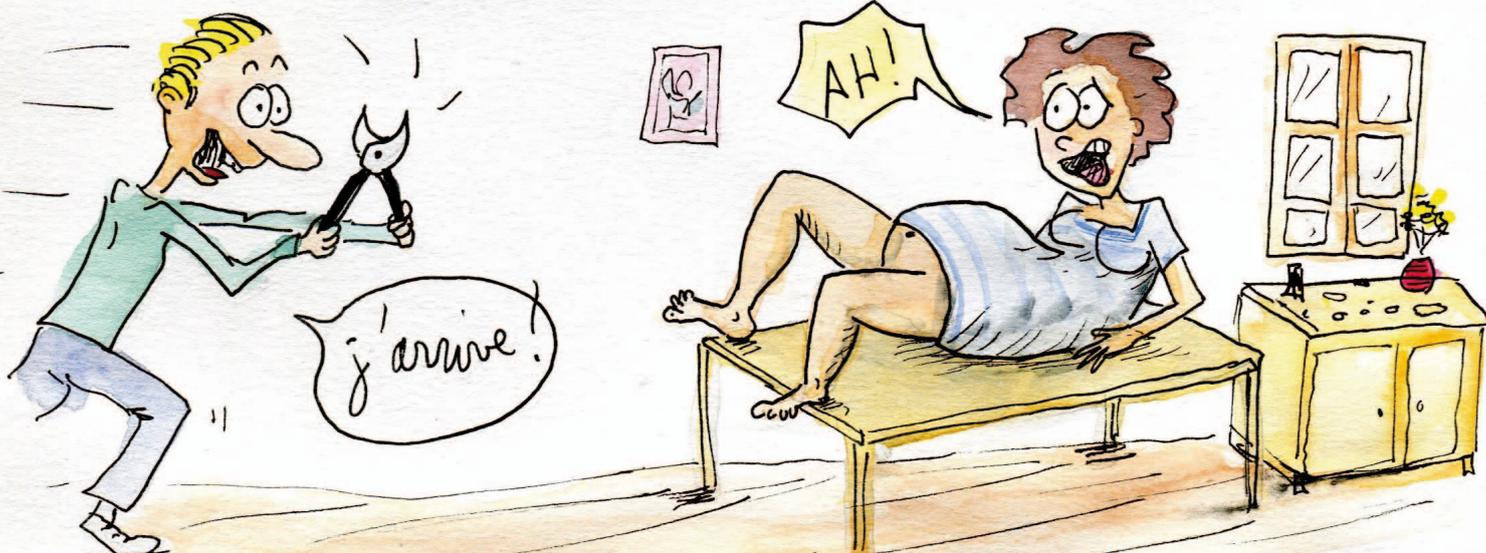


GARDE DE MERDE

Les sages femmes sont en grèves.



Certaines patientes préfèrent se retenir...



D'autres accouchent par leurs propres moyens ...



Et enfin, il y a celles qui continuent leur train de vie !

Armelle

> Manifestation

> Bisphenol A

> Jeu-Concours

> Tallin

> Sages-femmes

Dossier ES

> Grade

> Doctorat

> ECTS

> SF orthogéniste

> Clermont-Ferrand

> Focus : Rennes

> Culture

> Horoscope

< Jeux

Echo, Echo, Echo, me vois-tu ?

S	D	S	B	D	I	A	G	N	O	S	T	I	C	O	E	U	R
U	E	E	E	S	E	C	N	A	S	S	I	O	R	C	U	M	E
R	P	L	B	E	L	F	I	S	T	U	L	E	E	E	L	A	I
V	I	I	E	L	S	O	N	D	E	S	I	M	H	H	E	C	N
E	S	T	S	P	R	E	N	A	D	H	T	B	C	C	G	R	S
I	T	N	E	I	E	T	A	R	P	S	E	R	I	A	V	O	N
L	A	E	R	T	L	U	M	A	X	E	S	Y	L	C	M	S	O
L	G	C	E	L	P	S	R	S	E	X	E	O	C	E	E	O	I
A	E	R	T	U	P	G	R	A	N	U	M	N	A	U	S	M	T
N	S	E	I	M	O	R	P	H	O	L	O	G	I	Q	U	E	A
C	E	P	R	H	D	A	R	T	E	F	A	C	T	U	R	V	M
E	T	R	C	I	U	P	E	I	S	S	E	V	U	N	E	I	R
R	N	E	E	S	C	H	O	R	I	O	N	I	C	I	T	E	O
T	E	O	R	S	S	I	R	E	M	R	E	T	T	S	F	N	F
E	C	C	V	E	E	Q	G	T	U	E	G	A	N	S	E	M	L
M	O	V	E	G	I	U	A	E	S	P	O	L	A	M	B	D	A
I	I	P	L	A	C	E	N	T	A	E	H	I	L	A	R	R	M
R	N	L	E	M	A	P	E	E	C	R	C	T	E	S	U	I	E
E	M	A	T	I	F	M	S	S	S	E	E	E	H	S	O	O	R
P	A	N	O	I	T	A	T	N	E	S	E	R	P	E	C	V	E

Jeu 1 : Les mots de la liste ci dessous ont été cachés. Prenez votre sonde d'écho, trouvez les meilleurs angles de prise de clichés et retrouvez-les dans la grille ! (Verticalement horizontalement ou en diagonale) Avec les lettres restantes vous formerez le mot mystère : « Sans eux, pas d'échographie possible... » :

Jeu 2 : Avez vous l'oeil d'un échographiste? Retrouvez les 7 différences entre les 2 fœtus de Madame G. Elle vous demande la date prévue de son accouchement. A vu d'oeil a combien estimez vous le terme de cette grossesse et donc la date de l'accouchement? Sur une échographie précédente vous aviez retrouvé le signe du lambda... De quel type de grossesse s'agit t'il?

- AMNIOCENTESE
- AXES
- CACHE
- CHORIONICITE
- CŒUR
- CRITERES
- DAN
- DIAGNOSTIC
- ECHOGENE
- EMBRYON
- FISTULE
- GEL
- GRANUM
- IMAGES
- MACROSOME
- MANNING
- MERE
- MFIU
- MULTIPLES
- ORGANES
- PERCENTILES
- PHELAN
- PLAN
- PRESENTATION
- RCIU
- REPERES
- SEXE
- STT
- TERME
- VESSIE
- VITALITE
- ARTEFACT
- BEBES
- CERVELET
- CLICHE
- COURBE
- CROISSANCES
- DEPISTAGE
- DOPPLERS
- ECHOGRAPHIE
- FACIES
- FŒTUS
- GEU
- GRAPHIQUE
- LAMBDA
- MALFORMATIONS
- MASSE
- MESURE
- MORPHOLOGIQUE
- NUQUE
- OVAIRES
- PERIMETRE
- PLACENTA
- PMA
- PVC
- REINS
- SACS
- SONDES
- SURVEILLANCE
- TETES
- VIE
- VOIR



Jeux réalisés par Constance Vincent et Anthony Weber

Partenaire de l'ANESF, La Médicale vous réserve des solutions adaptées à votre cursus et à votre budget !

❖ 1 pack assurance

❖ Responsabilité Civile Professionnelle, Protection Juridique et Prévoyance



❖ la médicale Plus,
pour mener un cursus bien protégé

❖ tarifs préférentiels sur les contrats de La Médicale :

❖ Complémentaire Santé ❖ Assurance Habitation ❖ Assurance Automobile

Pour tout complément d'information :

www.lamedicale.fr

▶ N°Cristal 0 969 32 4000

APPEL NON SURTAXE



La médicale

assure les professionnels de santé

La Médicale de France - Entreprise régie par le Code des assurances. Société anonyme d'assurances au capital de 2 160 000 € entièrement versé.
Siège social : 50-56, rue de la Procession - 75015 PARIS - 582 068 698 RCS Paris. Adresse de correspondance : 3 rue Saint Vincent de Paul - 75010 PARIS.